

Fondation Prospective et Innovation

Cercle des entrepreneurs du futur

Impertinences2011

Onze contributions
pour penser et agir autrement

Préface de **Jean-Pierre Raffarin**

■■■■ La
documentation
Française ■■■■

Grand Prix de l'impertinence 2011

Préface 7

JEAN-PIERRE RAFFARIN

Avant-propos 11

CHRISTIAN FORESTIER, MICHEL GODET

Grand Prix

**« Espelette » : une histoire qui ne manque pas
de piment** 17

ANDRÉ DARRAIDOU

Grand Prix

**« Il n'y a pas de métiers pourris,
il n'y a que des patrons bleus »** 37

ALAIN FRIBOURG

Prix

**Impertinences logistiques : plaidoyer prospectif
pour une nouvelle compétitivité subsaharienne** 43

YANN ALIX

Prix

Énergie : le nucléaire en plein séisme 59

JACQUES FOOS

Prix

**Pour la promulgation d'une charte de l'islam
en Europe** 73

CLAUDE SICARD

Prix
Les verts contre l'environnement (et le reste) 89
RÉMY PRUD'HOMME

Prix
**Innover ou gaspiller : la révolution simple
du lavage des mains** 105
GILLES GAREL, DENIS CROTTET

Prix
La ville durable doit être rentable ! 115
ISABELLE BARAUD-SERFATY

* * *

**Quelques médias en voie de disparition :
de la presse à la bande dessinée** 125
GILLES CIMENT, STÉPHANE NATKIN

**Libérer l'innovation pour un urbanisme durable :
l'expérience du bonus de COS** 131
CYRILLE DUCHEMIN

La retraite autrement 147
JACQUES BICHOT

Préface

Pertinence de l'impertinence...

La nuance entre ce qui est juste, ce qui touche juste, et ce qui est un peu juste est, on le sent, capitale. Le même mot pourtant sert à désigner une situation de justice, de justesse et de manque respectivement, c'est-à-dire des états bien différents.

C'est un peu l'inverse de cet état de polysémie d'un même mot qui s'attache au couple pertinence/impertinence. On les dirait contraires, et pourtant ces deux mots parlent de la même chose. Une chose infiniment délicate à établir, encore plus à maintenir, et qui s'apparente beaucoup à la justesse évoquée ci-dessus.

Car rien n'est plus pertinent que l'impertinence, en ce sens que, par nature, elle procède de la pertinence, à la manière dont l'humour lui aussi consiste à montrer le sens profond d'une situation en cessant de la prendre au sérieux. Aussi éloignée de l'insolence que l'humour l'est de la dérision, l'impertinence a cette force lapidaire de pointer vers le sens de ce qui est pertinent, mais qu'on peine à voir en général parce que trop de déterminants en compliquent l'intelligence, trop d'oripeaux en occultent les formes. La pertinence se dérobe toujours et ne demeure jamais, car tout

change : c'est l'impertinence qui, par sa liberté aux antipodes de l'incorrection, en permet le relevé correct, toujours à reprendre.

Or, dans un temps de complexité rendue exponentielle par le passage de toutes choses à la dimension mondiale, qui déborde les cadres de pensée établis, s'il devient nécessaire d'inventer la grammaire d'une pensée complexe pour accéder à la *compréhension* du réel, il est encore plus urgent de recourir aux fulgurances de visions simples, mais justes pour parvenir à l'*intelligence* du réel, indispensable à l'action.

Tel est le service roboratif que rend à notre temps le Grand Prix de l'impertinence, créé à l'initiative de Michel Godet, orfèvre en la matière, par le Cercle des entrepreneurs du futur qu'il anime. Soutenu depuis 2009 par la Fondation Prospective et Innovation, créée en 1989 par René Monory et François Dalle, et que j'ai l'honneur de présider, ce prix récompense des textes acérés et insolites qui, tel le petit caillou dont se servit David pour abattre au moyen d'une fronde le géant cuirassé Goliath, frappent où il faut : à la tête, et par surprise.

L'innovation, matrice du renouveau, n'a jamais fonctionné autrement. Elle est la pierre angulaire, et anguleuse, de toute prospective, puisqu'elle enfante des futurs que la prolongation des tendances ne comportait pas. Dans sa mission de veilleur d'avenir, la Fondation Prospective et Innovation trouve auprès des impertinents auteurs primés par

ce Grand Prix des repères révélateurs, tantôt d'écueils jusque-là indiscernés, tantôt de courants encore imperceptibles ou de vents naissants à mettre à profit. La publication de ces textes aidera tous les citoyens soucieux des responsabilités de l'homme libre à y voir, eux aussi, plus clair.

Jean-Pierre Raffarin
ancien Premier ministre
sénateur de la Vienne
président de la fondation
Prospective et Innovation

Avant-propos

En hommage à Jacques Marseille, membre du jury jusqu'à sa disparition en février 2010. La pertinence de son impertinence manque à tous ses amis et au débat d'idées.

Le Cercle des entrepreneurs du futur, créé en 2003, comprend plus d'une cinquantaine de membres organismes et entreprises partenaires rassemblés dans le même esprit d'évergétisme : réaliser « le bienfait public à partir des libéralités privées ». Le Cercle a pour principal objectif de penser et d'agir autrement en contribuant à la société de la connaissance et en soutenant l'entrepreneuriat ainsi que les initiatives locales de développement.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le Grand Prix de l'impertinence, lancé en 2007 par le Cercle des entrepreneurs du futur. Ce dernier est, depuis 2009, un projet commun du Centre national de l'entrepreneuriat (CNE-Cnam) et de la Fondation Prospective & Innovation, organisé comme les précédents avec l'appui de l'Académie des technologies, de l'Agence nationale de la recherche (ANR), de la Datar.

Ce 4^e Grand Prix était centré sur les réflexions impertinentes (dont la veine apparaît limitée à quelques grandes plumes généralement connues), mais aussi élargi aux initiatives et actions de terrain dont la réussite constitue autant de bonnes nouvelles. C'est la raison pour laquelle la cuvée 2011 est plus riche en contributions reçues. Leur nombre a augmenté d'un tiers. Ce succès a conduit le jury à reporter la communication des résultats au 21 septembre 2011. Ce report a permis de sortir, en même temps, le livre *Impertinences 2011* rassemblant les onze textes sélectionnés par le jury. Le même jour a été lancée la 5^e édition du Grand Prix de l'impertinence et des bonnes nouvelles pour 2012 et 2013.

(*) Créé en 2003, le Cercle des entrepreneurs du futur est piloté par le CNE (Centre national de l'entrepreneuriat), un institut du Cnam, appuyé plus particulièrement par cinq membres bienfaiteurs : Epita, la FNTP, Syntec Numérique, CapGemini, Sopra Group . Il comprend plus d'une cinquantaine de membres, dont certains bienfaiteurs : Adecco, Bel, la CGPME, Colas, la DGAC, Devoteam, ERDF, France Télécom, Monceau Assurances, Quick, la SNCF, Schneider Electric, Soparind Bongrain. <http://www.lapro prospective.fr/cercle>

Les réponses pouvaient être individuelles ou collectives. Elles devaient privilégier le côté inductif et à contre-courant des idées dominantes ou témoigner d'initiatives et d'innovations réussies dans des contextes difficiles.

Elles ont été évaluées par un jury présidé par le recteur Christian Forestier, administrateur général du Cnam.

Les membres de ce jury sont désignés de manière *intuitu personae* et ne pouvaient donc se faire représenter, ni répondre personnellement à l'appel. Une large publicité a été assurée par les partenaires pour la diffusion de cet appel et des réponses primées.

Pour l'année 2011, le jury a décerné deux Grands Prix d'un montant de 5 000 €, six prix d'un montant de 2 500 € et a remarqué trois autres textes pour publication :

Grand Prix :

- « Espelette » : une histoire qui ne manque pas de piment, *André Darraidou*
- « Il n'y a pas de métiers pourris, il n'y a que des patrons bleus »,
Alain Fribourg

Prix :

- Impertinences logistiques : plaidoyer prospectif pour une nouvelle compétitivité subsaharienne, *Yann Alix*
- Énergie : le nucléaire en plein séisme, *Jacques Foos*
- Pour la promulgation d'une charte de l'islam en Europe, *Claude Sicard*
- Les verts contre l'environnement (et le reste), *Rémy Prud'homme*
- Innover ou gaspiller : la révolution simple du lavage des mains,
Gilles Garel & Denis Crottet
- La ville durable doit être rentable !, *Isabelle Baraud-Serfaty*

Outre ces huit récompenses, le jury a distingué pour publication les trois communications suivantes :

- Quelques médias en voie de disparition : de la presse à la bande dessinée, *Gilles Ciment & Stéphane Natkin*

- Libérer l'innovation pour un urbanisme durable : l'expérience du bonus de COS, *Cyrille Duchemin*
- La retraite autrement, *Jacques Bichot*

Christian Forestier, Michel Godet

LES MEMBRES DU JURY DU GRAND PRIX 2010

- Jean-Pierre Alix** (conseiller à la Présidence, CNRS)
Marie-Hélène Aubry (consultante)
Gilbert Azoulay (directeur délégué, AEF)
Jean-Claude Bouly (professeur du Cnam)
Anne Brunet-Mbappe (enseignant chercheur à Advancia)
Stéphane Cordobes (conseiller à la Datar, professeur au Cnam)
Pierre Chapuy (professeur au Cnam)
Michèle Debonneuil (inspection générale des finances)
Gérard-François Dumont (professeur à la Sorbonne)
Philippe Durance (professeur au Cnam)
Yves Farge (Académie des technologies)
Christian Forestier (administrateur général du Cnam)
Michel Godet (professeur au Cnam, animateur du Cercle)
Michel Griffon (directeur général adjoint de l'Agence nationale de la recherche)
Marjorie Jouen (conseillère à *Notre Europe*)
Alain Lebaube (journaliste)
André Letowsky (consultant)
Marc Mousli (consultant)
Maria Nowak (présidente de l'ADIE)
Malika Sorel (membre du Haut Conseil à l'intégration)
Jacques Theys (ancien directeur du Centre de prospective, ministère de l'Équipement)
Jean-Marc Vittori (*Les Échos*)

Pour la promulgation d'une charte de l'islam en Europe

CLAUDE SICARD

Résumé

Le développement de nombreuses communautés musulmanes qui viennent depuis la fin de la période coloniale s'installer en Europe en quête de conditions de vie meilleures que celles que leur offrent leurs pays d'origine pose à nos sociétés des problèmes de cohésion sociale et de risque de rupture de l'harmonie que ces sociétés étaient parvenues à trouver après bien des épisodes douloureux survenus au cours de leur histoire.

Ces flux d'immigration sont appelés à se développer considérablement dans les prochaines décennies du fait de la croissance démographique fulgurante des pays du sud de la Méditerranée, des pays qui ne parviennent pas à fournir de l'emploi à toute leur population. Cette croissance démographique exponentielle se produit dans ces pays au moment précisément où la vieille Europe entre dans sa phase de déclin démographique, avec une très forte tendance au vieillissement de la population. Aussi, les experts internationaux prévoient-ils que l'Europe va avoir besoin dans les prochaines décennies d'importer un nombre considérable de travailleurs immigrés. L'ONU, par exemple, indique que les pays européens

Claude Sicard, spécialiste des problèmes d'économie du développement, a fait une carrière de consultant international.

auront à importer 165 millions de travailleurs étrangers d'ici à 2025 s'ils veulent maintenir l'effectif de leur population active ! Ces travailleurs viendront essentiellement de pays musulmans.

L'atteinte à la cohésion sociale des sociétés de la vieille Europe

La cohésion sociale est la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une société. Ce concept a été forgé par le sociologue Émile Durkheim. La cohésion sociale implique le partage de valeurs et de normes communes, ainsi que le respect de règles de vie acceptées par tous. Les dirigeants européens s'en préoccupent activement, tant au niveau de la Commission européenne que du Conseil de l'Europe, et cette préoccupation a même été inscrite dans les objectifs de Lisbonne pour la période 2000-2010.

L'arrivée de nombreuses communautés qui viennent s'installer en Europe et qui relèvent d'une civilisation différente de celle des pays qui les accueillent pose à ces sociétés des problèmes en matière de cohésion sociale. Ces nouveaux européens vont-ils vouloir s'intégrer dans la civilisation occidentale, et accepter de perdre ainsi leur identité, ou bien vont-ils vouloir conserver leur culture, et pour grand nombre d'entre eux, leur religion, l'islam, une religion qui ne fait pas de séparation entre l'Église et l'État ? De surcroît, l'islam est une religion conquérante qui se propose d'absorber les deux autres religions monothéistes qui l'ont précédé, le judaïsme et le christianisme. Un *hadith*¹ bien connu nous enseigne d'ailleurs que le Prophète Mahomet aurait dit : « Sachez que la terre appartient à Allah et à son envoyé ».

Donc, pour tous ces nouveaux arrivants qui viennent s'installer durablement dans les pays européens et pour leurs enfants se pose le problème de la définition de leur identité. Les sociologues nous apprennent que les individus ont un besoin vital de s'identifier, et l'identité qu'ils vont choisir déterminera la façon dont ils se comporteront socialement. Dans un ouvrage² rédigé en commun par plusieurs sociologues, Catherine Halpen affirme que l'identité est devenue en quelques années un concept majeur des sciences humaines. Ce problème de l'importance capitale de l'identité, pour tout homme, avait d'ailleurs été vu déjà par Platon :

en plus de la couverture de ses besoins élémentaires l'homme cherche la reconnaissance de sa propre dignité afin de satisfaire les exigences de son *thymos*. Il est capable de sacrifier sa vie pour défendre son besoin de dignité, et la défense de son identité fait partie de sa dignité.

On comprend donc que le problème de l'identité soit d'une importance capitale pour tous ces immigrés qui s'installent en Europe, et qui appartiennent à une autre civilisation.

Deux civilisations différentes

La civilisation occidentale et la civilisation musulmane sont deux des grandes civilisations entre lesquelles se partage le monde aujourd'hui. Les anthropologues nous enseignent que chaque civilisation est fondée sur une religion. Ainsi Christophe Dawson nous dit : « Les grandes religions sont les fondements des grandes civilisations »³. La civilisation occidentale a pour fondement la religion chrétienne, et la civilisation musulmane, l'islam. A l'intérieur de chaque civilisation, il se produit des évolutions. Auguste Comte a montré que l'évolution des civilisations s'effectue en trois phases, selon, dit-il, une loi universelle de développement : on a une première phase théologique, une seconde métaphysique et légiste, et l'on en arrive enfin à une troisième phase, scientifique celle-là, que ce philosophe a qualifiée de « positive ».

La civilisation occidentale, ainsi, au cours du temps, a évolué. Elle a été dominée pendant des siècles par l'autorité de l'Église de Rome qui a très longtemps fait corps avec les monarchies, en Europe. Puis, au début du XVI^e siècle, s'est opérée la naissance du protestantisme : ce fut un grand mouvement de libération que l'on a appelé la « Réforme ». Ce mouvement a rejeté l'autorité de l'Église de Rome. Deux siècles plus tard, avec les apports des philosophes des Lumières, il s'est effectué dans cette civilisation une « sortie de religion » (Marcel Gauchet). On a alors, dans tout l'Occident, remplacé Dieu par la raison, et la religion par la morale. On est passé dans l'organisation de la société d'un système hétéronome à un système autonome : les hommes se sont donné à eux mêmes les lois auxquelles ils vont obéir, alors que précédemment ces lois leur étaient dictées de l'extérieur, par l'Église, et/ou par des royautes de droit divin. En se libérant de la tutelle des pouvoirs religieux, les hommes se sont emparés du pouvoir prométhéen de fixer

les lois : ils ont établi et proclamé « Les droits de l'Homme ». Il y eut en 1776 la proclamation des droits de l'homme des jeunes États américains, puis en 1789 la proclamation française, et en 1948, la proclamation universelle des droits de l'homme de l'ONU. Ainsi, les États occidentaux sont devenus progressivement des démocraties. On exige alors des citoyens qu'ils rangent leurs préoccupations religieuses dans leur sphère personnelle : elles ne doivent plus interférer avec les modes d'organisation de la société. L'État est neutre, et laïc.

La civilisation musulmane n'a pas connu, elle, la même évolution. Elle n'a pas fait jusqu'ici de « sortie de religion ». Certes, il y eut aux IX^e et X^e siècles le mouvement des Mutazilites, des penseurs qui, pétris de la pensée des philosophes grecs, donnèrent du Coran une nouvelle lecture, prétendant même qu'il n'était pas incréé. Mahomet aurait simplement été « inspiré » par Dieu. Le mutazilisme était une doctrine rationaliste qui eut beaucoup de mal à s'imposer, un hadith faisant dire au Prophète Mahomet : « Celui qui emploie sa raison pour interpréter le Coran ira en enfer ». Cette école eut son heure de gloire avec la califat d'Al Mamoun : elle autorisait les croyants à procéder à une interprétation des Révélations faites par le Prophète, cette pratique ayant pour nom, l'*ijtihad*. Mais, très vite, un théologien de talent se dressa contre cette pratique : Ibn Hanbal. Il imposa que l'on en revienne à la doctrine orthodoxe. A partir de là, l'islam s'est fermé et les musulmans en sont restés à une interprétation littérale de leur Livre saint. Les intellectuels musulmans modernes parlent ainsi d'« un islam rétrograde symbolisé par l'école hanbalite ».

L'islam est donc resté figé jusqu'ici, dans sa forme initiale. Aussi les pays musulmans, face aux déclarations des « droits de l'homme » formulées par les Occidentaux, ont-ils estimé nécessaire d'élaborer leurs propres déclarations : la « Déclaration islamique universelle des droits de l'homme », proclamée à Paris le 19 septembre 1981, la « Déclaration du Caire » faite par l'OCI le 5 août 1990, et la « Charte arabe des droits de l'homme » publiée par la Ligue des États arabes le 14 septembre 1994. Ces trois déclarations se réfèrent au droit musulman. La déclaration du Conseil islamique pour l'Europe, par exemple, dit : « Les droits de l'homme dans l'islam sont fortement enracinés dans la conviction que Dieu seul est l'auteur de la loi et la source de tous les droits de l'homme... Aucun dirigeant ni gouvernement, aucune assemblée ni autorité, ne peut restreindre, abroger, ni violer en aucune manière les droits de l'homme conférés par Dieu ». Cette déclaration indique liminairement : « Nous, musulmans, qui croyons dans l'invitation de toute l'humanité à partager le message de l'islam... affirmons, en tant que

serviteurs d'Allah, au commencement de ce quinzième siècle de l'ère islamique, nous engager à promouvoir les droits inviolables et inaliénables de l'homme définis ci-après, dont nous considérons qu'ils sont prescrits par l'islam».

Chacune de ces deux civilisations a donc sa propre conception des «droits de l'homme». Ce sont deux conceptions totalement différentes, et l'on comprend que chacune de ces deux civilisations ait sa manière propre de concevoir la façon dont la société des hommes doit être organisée.

Le choc des civilisations

La civilisation occidentale, longtemps appelée «la chrétienté», et la civilisation musulmane sont deux mondes qui sont en opposition depuis l'apparition de l'islam, voilà maintenant un peu plus de treize siècles. Malek Chebel, évoque à cet égard l'image de deux plaques tectoniques qui sont en frottement.

Les raisons de cette opposition sont de trois ordres : doctrinales, historiques et psychologiques.

Les raisons doctrinales

Le Prophète Mahomet a déclaré aux chrétiens qu'ils étaient totalement dans l'erreur : Jésus n'était pas le fils de Dieu, il n'est pas mort sur la croix, et il n'a pas ressuscité. Quant à la Trinité, c'est une croyance absurde, car Dieu ne peut avoir des «associés» : il s'agit, là, de polythéisme. Mahomet a donc bien détruit tous les fondements de la foi des chrétiens, en prétendant que seul le message qu'il a reçu est le vrai message divin. Et il n'y en aura point d'autre⁴.

Les raisons historiques

Dès la mort du Prophète, les cavaliers d'Allah se sont lancés à la conquête du monde, galvanisés par leur nouvelle foi pour mener le *djihad*. Le Prophète leur avait donné pour mission d'étendre le règne d'Allah sur la terre, en leur accordant les 4/5^e des butins pris aux mécréants, et en leur garantissant, au cas où ils périraient

dans ces nobles aventures d'être accueillis au paradis d'Allah. Ils s'élancèrent donc avec fougue, et les historiens rapportent que le calife Omar qui avait été le successeur direct de Mahomet leur aurait déclaré : « Il nous appartient de dévorer les chrétiens et à nos fils de dévorer leurs descendants ». Le monde était constitué alors de l'empire romain, à l'Ouest, et de l'empire des Sassanides, à l'Est. Les musulmans allèrent envahir ces deux empires et en une centaine d'années ils se constituèrent un empire immense allant de l'Atlantique à l'Indus.

L'empire romain était devenu chrétien au IV^e siècle, Théodose, en 380, ayant fait de la religion chrétienne la religion officielle de l'empire romain. Toutes les terres chrétiennes du Moyen orient furent conquises. Puis, très vite, l'Égypte, la Libye et l'Afrique du nord. Le général Tarik fit franchir à ses troupes le détroit de Gibraltar en 711, et toute l'Espagne wisigothique fut envahie. Finalement ces conquérants se trouvèrent arrêtés à Poitiers, en 732, par le fameux Charles Martel.

Au XI^e siècle, les combats reprirent. Il s'agissait cette fois des Seldjoukides qui s'étaient installés à Bagdad Les Seldjoukides s'avancèrent jusqu'à Antioche. Le *Basileus* Alexis Comnène, voyant les envahisseurs se rapprocher de Constantinople, envoya une délégation à Rome pour demander le secours de ses frères chrétiens d'Occident. C'est ainsi que le pape Urbain II lança son appel aux Croisades, en 1095, à Clermont. Le pape exhorta les fidèles à effectuer un pèlerinage armé à Jérusalem afin de délivrer la Terre Sainte de Palestine et libérer Jérusalem où se trouve le tombeau du Christ. Tous les princes de la chrétienté se lancèrent alors dans l'aventure des Croisades, au cri de « Deus lo volt ». Les combats en cours de route furent extrêmement meurtriers, et les Croisés eurent à souffrir de la faim et de nombreuses maladies. Finalement, épuisés et sans l'aide des Byzantins qui les avaient lâchés en cours de route, ils parvinrent à prendre Jérusalem. Cette occupation de la Terre Sainte allait durer environ deux siècles, Saladin parvenant à prendre Jérusalem en 1187, et les derniers bastions des Hospitaliers tombant en 1289.

Au XIII^e siècle, apparut en Anatolie la dynastie turque des Ottomans. L'un des successeurs d'Osman, Mourad 1^{er}, entreprit de se lancer à la conquête de ce qui restait de l'empire byzantin. Toute la péninsule balkanique fut conquise et les Turcs s'avancèrent jusqu'au cœur de l'Europe. Les papes lancèrent des Croisades pour les contenir, des Croisades « contra turcos », mais en vain. Finalement Constantinople tomba en 1453, et Vienne se trouva assiégée en 1529. Les Autrichiens réussirent à repousser les Turcs, mais ceux-ci vinrent assiéger à

nouveau Vienne en 1683. Cette fois la ville fut sauvée par l'arrivée des troupes polonaises commandées par le roi très catholique Jean Sobiesky. Par la suite, les Turcs se trouvèrent progressivement repoussés, et cela s'acheva finalement par le démantèlement de l'Empire ottoman à l'issue de la Première Guerre mondiale.

Entre temps, la reconquête de l'Espagne s'était poursuivie, et Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon entrèrent triomphalement dans Grenade en 1490. La *reconquista* a été très difficile : elle s'est étalée sur un peu plus de sept siècles.

Au XVIII^e siècle, le mouvement repartit, mais dans l'autre sens cette fois : ce furent les États européens, devenus puissants grâce aux immenses progrès des sciences et des technologies qu'ils avaient su développer, qui s'élancèrent à la conquête des pays musulmans. Toutes ces conquêtes se firent alors, non plus au nom de Dieu, comme de part et d'autre cela s'était fait au cours des siècles précédents, mais au nom de « la mission civilisatrice de l'Occident ». Jules Ferry, par exemple, fit de vibrants discours à l'Assemblée nationale, déclarant : « Un devoir supérieur de civilisation légitime seul le droit d'aller chez les barbares. La race supérieure ne conquiert pas pour le plaisir dans le but d'exploiter le plus faible, mais bien de civiliser et de l'élever jusqu'à elle ». Ce fut l'expédition de Bonaparte en Égypte en 1798, la conquête par la France de l'Algérie en 1830, l'installation des Pays-Bas en Indonésie en 1833, le Protectorat de la France sur la Tunisie en 1881, le Protectorat anglais sur l'Égypte en 1882, la conquête de la Libye par les Italiens en 1911, le Protectorat français sur le Maroc en 1912... Et, un peu plus tard, les mandats accordés par la SDN en 1920 à la France sur le Liban et la Syrie, et à l'Angleterre sur l'Irak et la Palestine. Toutes ces conquêtes furent difficiles : l'aventure militaire de Bonaparte en Égypte fut un échec, la conquête de l'Algérie demanda 27 ans, celle du Maroc 20 ans, et celle de la Libye par les Italiens 20 ans.

Au siècle suivant, on vit tous ces pays qui étaient passés sous l'autorité des puissances européennes entamer des luttes pour acquérir leur indépendance. Ces luttes furent soutenues par les mouvements pan arabes et panislamiques, et par l'Union soviétique. Les puissances occidentales, fortement affaiblies par les deux guerres dévastatrices qu'elles s'étaient livrées au XX^e siècle durent accorder progressivement à toutes ces colonies leur indépendance, le dernier épisode étant celui de la guerre d'Algérie qui s'est achevée par l'accession de ce pays à l'indépendance, en 1962. Avec ces succès obtenus laborieusement sur

l'Occident, les pays musulmans commencèrent à retrouver leur fierté, d'autant qu'ils ont pris peu à peu conscience qu'ils détiennent une carte maîtresse : le pétrole.

Les raisons psychologiques

Toutes ces conflits qui sont comme gravés dans l'inconscient collectif des peuples musulmans ont généré chez eux des sentiments pas très amènes à l'égard de l'Occident. Dans bien des cas, d'ailleurs, ils appellent encore les Occidentaux des « Croisés ». Fereydoun Hoveyda⁵, un Syrien qui a été pendant plusieurs années ambassadeur d'Iran aux Nations Unies, nous dévoile ce que sont réellement les rancœurs des Arabes. Il nous dit : « Les Arabes se sentent unis entre eux par la *Umma*, et par une unité de civilisation... Ils voudraient rétablir la splendeur passée de l'islam ». Les musulmans gardent, en leur inconscient collectif, le sentiment d'avoir été dominés et vaincus en permanence par les Occidentaux. Ils se sentent, nous dit Hoveyda, « humiliés, soumis à l'hégémonie de l'Occident, victimes d'injustices et en proie à un séculaire complot judéo-chrétien... Ils nourrissent une psychologie victimaire ». Et Hoveyda va encore plus loin : « La majorité des Arabes ne portent pas l'Occident dans leur cœur. Ils veulent sinon son humiliation, son affaiblissement, du moins sa décadence. Pourquoi cacher la haine croissante de l'*infidèle* qui bouillonne en terre d'islam ? ».

Ce que l'ensemble du monde arabe reproche aux Occidentaux, ce sont : les Croisades, l'expulsion des morisques d'Espagne, en 1502, le pillage des richesses du monde arabe, les promesses non tenues au lendemain de la première guerre mondiale (les fameux accords Sykes-Picot), et la non-reconnaissance par les Occidentaux des apports à leur civilisation de la civilisation musulmane dans les siècles passés.

Par ailleurs les musulmans portent sur la civilisation occidentale actuelle un jugement moral très sévère : une civilisation sans Dieu, arrogante, immorale, une civilisation de l'objet. Ils reprochent à cette civilisation la débauche sexuelle, la marchandisation du corps de la femme, l'homosexualité, l'alcoolisme. Mais ils ne comprennent pas pourquoi ni comment cette civilisation sans dieu a pu réussir à devenir aussi puissante : ils voudraient avoir la même réussite que les Occidentaux en conservant leur attachement à l'islam

L'absence d'une volonté d'assimilation et la disparition des instruments d'intégration

L'Europe se trouve incontestablement avoir amorcé, à présent, sa phase de déclin. Elle semble ne plus guère avoir foi dans sa civilisation : elle s'auto-flagelle et fait de la repentance. Elle s'accuse de s'être enthousiasmée pour diverses grandes idéologies, sans succès chaque fois : les Croisades, la colonisation, le nazisme, le communisme. L'Europe s'en remet à présent à la religion des droits de l'homme. Sur ce fond de tableau, les divers pays européens ont adopté des politiques différentes en matière d'intégration de ces nouvelles population qui viennent s'installer en Europe. Mais dans aucun de ces pays les communautés musulmanes ne s'intègrent réellement.

Pour ce qui est de la France, il s'agit d'une « intégration républicaine », dans une République une et indivisible. Mais avec l'arrivée et le développement de fortes communautés musulmanes qui représentent aujourd'hui environ 10% de la population, le communautarisme s'est installé. Nicolas Sarkozy, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur et des Cultes, avait publié un ouvrage *La République, les religions, l'esérance* dans lequel il écrivait : « La France est devenue multiethnique, multireligieuse, et multiculturelle, et on ne le lui a pas dit ! ».

En fait, la Convention des droits de l'homme interdit que l'on contraigne des communautés à renoncer à leur propre culture. Le Conseil de l'Europe, installé à Strasbourg, y veille scrupuleusement. Cet organisme produit des « recommandations » à l'adresse des gouvernements membres dans lesquelles il donne des orientations précises qui sont à respecter. La recommandation 1162, de 1991, par exemple, affirme : « L'Europe est multiculturelle : l'islam a eu pendant des siècles, sous ses différents formes, une influence sur la civilisation européenne ». Au paragraphe 6, cette recommandation plaide en faveur de l'islam : « L'islam a souffert et continue de souffrir de l'image déformée que l'on donne à travers des stéréotypes hostiles, et les Européens sont peu conscients tant de la valeur de sa contribution passée que du rôle positif qu'il peut jouer aujourd'hui dans notre société ». En conséquence, cette recommandation incite vivement tous les gouvernements européens à avoir une attitude ouverte et positive à l'égard des communautés musulmanes installées en Europe. Dans cette optique, il n'y a

donc pas lieu de mettre en place des politiques d'assimilation qui auraient pour effet d'éradiquer la culture des communautés musulmanes installées dans les pays européens.

Il reste, pour bien intégrer ces populations, l'école laïque et les entreprises. On sait qu'en raison des flux importants d'immigration les maîtres d'école se trouvent aujourd'hui débordés, en sorte que l'Éducation nationale ne joue plus comme autrefois son rôle en matière d'intégration des jeunes. Quant aux entreprises qui peuvent fournir du travail à ces nouvelles populations, elles sont habituellement dans le secteur secondaire, celui de l'industrie. Mais leur nombre est de plus en plus limité aujourd'hui, notamment en France, pays qui souffre bien plus que les autres pays européens d'une très forte désindustrialisation, l'industrie ne représentant plus que 12% du PIB, contre 26 % dans le cas de la Suisse, 23 % dans celui de l'Allemagne et 20% dans celui de la Suède. Il y avait, autrefois, pour fournir de l'emploi aux nouveaux arrivants d'énormes besoins de main-d'œuvre dans les mines de charbon, dans la sidérurgie, dans la construction navale, dans l'industrie automobile... Autant d'activités qui sont en forte régression ou ont disparues. Les jeunes, dans les banlieues des grandes villes, sont donc désœuvrés et se voient sans avenir. Dounia Bouzar, a publié en 2006 un ouvrage⁶ dans lequel elle analyse le malaise des jeunes des banlieues issus de l'immigration. Elle explique qu'ils sont déracinés et ne se sentent de nulle part. Elle dit : « Ni Marseillais, ni Arabes, ni Kabyles... Ce qu'ils vivaient comme une errance est soudain valorisé par le discours de Ben Laden. Ils ne sont plus des êtres sans racines, mais des soldats de la révolution mondiale : ils trouvent une place, et une fonction, et ils consomment alors de l'islam comme de la drogue ».

Le besoin d'un islam réformé

Le livre saint de l'islam indique quelles doivent être les relations de l'homme avec Dieu, et comment la vie en société doit être organisée. Dans une société telle que la conçoit l'islam, il n'y aurait que des croyants en Dieu, Dieu l'unique, Allah. On tolérerait les *dhimmis*, c'est-à-dire les chrétiens et les juifs, car ils croient en Dieu : mais ce seront des citoyens de second rang. Dieu, dans le Coran, dicte aux hommes la façon dont ils doivent s'organiser : la direction des hommes (c'est-à-dire la fonction de chef de l'État) doit être confiée à une

personne croyante. Et le Coran indique que la loi du plus grand nombre n'est pas nécessairement la meilleure. En plus de l'inégalité entre musulmans et *dhimmis*, il y a inégalité entre les hommes et les femmes. Le Coran nous dit que l'homme est supérieur à la femme, et qu'il faut le témoignage de deux femmes pour contrebalancer celui d'un homme. Un homme peut avoir jusqu'à quatre épouses : il peut les répudier très facilement. Au-delà de quatre épouses, un musulman peut prendre des concubines en s'adressant à des esclaves. D'une façon générale, le Coran admet qu'il puisse y avoir des esclaves dans la société. Et une musulmane ne peut épouser qu'un musulman. En matière de droit pénal, l'homicide est interdit, sauf « à bon droit ». Et un homicide peut être vengé par un parent. L'homosexualité est interdite, de même que les relations sexuelles hors mariage. Quant à la liberté de conscience, elle n'existe pas : l'apostasie est habituellement punie de la peine de mort.

Par ailleurs, il existe un bon nombre d'autres interdits : interdits alimentaires, interdiction des prêts à intérêt, interdiction des jeux de hasard. Et voile obligatoire pour les femmes.

Le Coran, au-delà de ces diverses prescriptions, incite les hommes à être justes et généreux. Mais la fraternité ne se conçoit que seulement entre musulmans. Les juifs sont vilipendés.

On voit donc que toutes ces dispositions sont en totale opposition avec les règles de fonctionnement d'une société démocratique, puisque en démocratie les valeurs clés sont l'égalité, la tolérance et la justice.

La nécessité de doter l'Union européenne d'une « Charte de l'islam en Europe »

Les développements que nous venons de présenter montrent qu'il n'est pas aisé pour des musulmans établis en Europe d'adopter les principes de fonctionnement de nos sociétés d'autant que la longue histoire des affrontements qui ont eu lieu entre leur monde et le nôtre reste d'une façon plus ou moins confuse présente dans leur mémoire. Leur identité a à voir avec tout ce passé : « identité », en effet, implique, inexorablement, « mémoire ».

Pour faciliter l'adaptation des jeunes musulmans à leur vie en Europe, un certain nombre de sociologues préconisent d'enseigner l'histoire autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici dans l'école de la République : il faudrait ne plus trop montrer qu'historiquement les mondes de l'islam et de la chrétienté ont sans cesse été, au cours des siècles, en conflit.

Pour ce qui est de la religion islamique, deux solutions existent. La première consiste à ce que soit élaborée une «Charte de l'islam en Europe», charte qui indiquerait aux musulmans européens quelles sont les dérogations à la loi coranique qui leur sont permises au titre de leur statut de minoritaires dans les pays européens. La seconde, celle que s'efforce de faire triompher actuellement, par exemple, ce grand expert de l'islam qu'est Malek Chebel, consisterait à avoir du Coran une nouvelle lecture. De ces deux solutions la première est de loin la plus réaliste, et la plus rapide. La seconde nécessite des débats très longs, interminables en fait, et elle ne se réfère pas spécialement à l'émergence d'un «islam européen» : il s'agirait d'un «islam moderne», en somme.

Les musulmans vivant en Europe constituent une diaspora d'importance encore limitée aujourd'hui. Mais elle est appelée à fortement croître en effectifs, tout au cours du XXI^e siècle. Cette diaspora reste et continuera à rester en étroite communication avec l'ensemble du monde musulman, un monde dont l'effectif est évalué à 1,3 milliard de personnes aujourd'hui. Il est évident que les musulmans européens ne peuvent manquer de se sentir solidaires de l'ensemble du monde de l'islam, même les personnes ayant abandonné toute croyance religieuse. L'appartenance à l'islam est, en effet, pour tous les membres de cette diaspora, une affaire d'identité. Un musulman est avant tout musulman, et il décline ensuite son appartenance à tel ou tel pays : il s'agit de ce que dans l'islam on nomme la *oumma*, c'est-à-dire l'ensemble de la communauté des croyants. On sait que le Prophète a dit aux musulmans : «Vous êtes la meilleure des communautés qui soit jamais apparue parmi les hommes» (3,110-12).

Compte tenu des moyens de communication actuels la diaspora musulmane européenne va rester extrêmement sensible aux événements affectant l'ensemble du monde musulman, et son comportement vis-à-vis des pays occidentaux dans lesquels elle est installée se ressentira de la manière dont vont évoluer les rapports entre le monde musulman, dans son ensemble, et le monde occidental. Et nul ne peut dire aujourd'hui comment ces rapports vont évoluer. Les pays européens ont donc intérêt, d'une part à ce que les musulmans d'Europe en arrivent à se

détacher le plus possible de l'ensemble du monde musulman en se sentant, grâce précisément à cet islam européen qui leur serait proposé, véritablement membres des sociétés dans lesquelles ils vivent, et d'autre part cessent de se trouver écartelés entre les règles de fonctionnement de la société musulmane et celles de leur pays d'adoption.

Il paraîtrait donc indispensable que puisse être élaborée au niveau de l'Union européenne ce que l'on pourrait appeler une « Charte de l'islam en Europe ». Pourquoi la promulgation d'une telle charte paraît-elle possible ? Simplement parce que, au plan théologique, des musulmans contraints de vivre dans des pays où ils sont minoritaires se trouvent autorisés à ne pas respecter la totalité de la loi islamique, pour autant que les pays d'accueil leur permettent de pratiquer librement leur religion, ce qui est évidemment le cas de tous les pays européens.

Le point de vue des juristes musulmans

En principe un musulman ne doit pas s'installer dans un pays de « mécréance ». Nous nous référerons ici à l'ouvrage⁷ très bien documenté de Sami Aldeeb Abu-Sahlieh qui comporte un chapitre très intéressant intitulé : « L'application du droit musulman hors des pays musulmans ». Les juristes musulmans classiques estiment que la migration vers la « Terre d'islam » doit continuer tant que persistera la division du monde entre la « Terre d'islam » (*dar al islam*) et la « Terre de mécréance » (*dar al harb*). Aujourd'hui, toutefois, compte tenu de la façon dont le monde est organisé, il est permis à un musulman de vivre en terre de mécréance, terre que l'on va appeler non plus *dar al harb*, c'est-à-dire « maison de la guerre », mais *dar'ahd*, c'est-à-dire « Terre de traité ». Beaucoup de musulmans se trouvant maintenant contraints de vivre dans des pays de mécréance, faute de disposer de moyens d'existence décentes dans leur propre pays, divers juristes musulmans ont tenté d'établir les règles à suivre. Ils ont cherché à déterminer comment ces musulmans doivent vivre leur islam en s'adaptant aux conditions de vie des pays d'accueil, sans toutefois devoir se dissoudre dans les sociétés mécréantes occidentales. Fouad Riad, un professeur égyptien, souhaite la création d'un code musulman de la famille applicable aux musulmans vivant dans des pays non musulmans, établis en Europe par exemple. Ce code viserait à « éviter les principales discriminations dont on accuse le droit musulman, à savoir à cause du sexe ou de la religion ». De la sorte, dit ce professeur égyptien,

« on peut élaborer sur la base du droit musulman un système personnel musulman qui permettra aux musulmans vivant en Occident de réaliser leur but principal qui est d'établir leur identité sans vivre en dysharmonie avec la société à laquelle ils sont appelés à s'intégrer ».

Notons qu'en ce qui concerne l'interdiction du voile en France, à l'occasion de la visite que Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, avait rendue au Caire au cheikh Muhammad Sayyid Tantawi, d'El Azhar, celui-ci a déclaré que l'obligation du port du voile n'est obligatoire pour une femme que seulement si elle vit dans un pays musulman. Il aurait déclaré: « Si elle vit dans un pays non musulman, comme la France, dont les responsables veulent adopter des lois opposées au voile, c'est leur droit. Je répète : c'est leur droit, je ne peux pas m'y opposer ». Versets coraniques à l'appui, il a affirmé qu'une musulmane qui se conforme à la loi d'un pays non musulman n'a pas à craindre le châtement divin. Et il a ajouté : « Je ne permettrais pas à un non-musulman d'intervenir dans les affaires musulmanes, mais, de la même façon, je ne me permettrais pas d'intervenir dans les affaires non-musulmanes ». Cette déclaration qui a pleinement satisfait Nicolas Sarkozy a suscité une vive émotion en Égypte. Mais Muhammad Al-Sammak, membre du Comité national pour le dialogue islamo-chrétien, a défendu la position du cheikh d'el Azhar, au nom de la théorie de la « pesée des intérêts et des priorités ».

A propos du fameux principe dit de « la pesée des intérêts et choix des priorités », Abu Sahlieh nous dit pour ce qui est des obligations coraniques : « Ces obligations ne sont cependant pas toutes mises sur un pied d'égalité, et le musulman doit savoir en fonction du lieu et du temps laquelle de ces normes a la priorité ». Il nous apprend que les savants religieux musulmans ont développé deux branches du droit appelées *fiqh al muwazanat* (science de la pesée) et *fiqh al awlawiyyat* (science des priorités). Et cet auteur nous dit qu'en matière de choix des priorités, Dieu n'est pas exigeant. Il cite à ce propos deux versets du Coran : « Allah veut pour vous la facilité. Il ne veut pas la difficulté pour vous » (47,19), et « Allah veut vous alléger les obligations, car l'homme a été créé faible » (4,28).

Abu Sahlieh rappelle fort judicieusement que le Coran prévoit des dispenses pour les malades, pour les voyageurs. Et il ajoute : « Dans la même perspective, il faudrait reconnaître que les normes changent selon le temps et le lieu ».

Le rôle du Conseil de l'Europe

Manifestement, l'élaboration d'une « Charte de l'islam en Europe » est une tâche qui incomberait normalement au Conseil de l'Europe et à la Cour européenne des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe est totalement indépendant de l'Union européenne, mais collabore avec elle dans un certain nombre de domaines. Le but statutaire du Conseil de l'Europe est de sauvegarder et promouvoir les valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de ses États membres, et l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme consacre le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Le Conseil de l'Europe a déjà beaucoup travaillé sur les problèmes posés aux États européens par l'arrivée et le développement de l'islam en Europe. Dans sa recommandation 1162, par exemple, relative à la « contribution de la civilisation islamique à la culture européenne », il dit : « La nouvelle Europe est de plus en plus influencée par l'islam, non seulement du fait des régions de culture essentiellement musulmane comme l'Albanie et certaines républiques méridionales de l'URSS, mais aussi par suite de l'immigration en provenance du monde islamique en général ». Et au paragraphe 14, il est dit : « L'Assemblée recommande donc au Comité des Ministres de faire une place à l'étude du monde islamique dans le programme intergouvernemental d'activités du Conseil de l'Europe ». Cette recommandation est déjà ancienne puisqu'elle date de 1991. Dans la recommandation 1396, au paragraphe 14, on lit : « L'Assemblée recommande au Comité des Ministres de continuer à servir de cadre pour des rencontres paneuropéennes entre des représentants des différentes religions ».

Les difficultés pratiques

Les difficultés pratiques, on ne peut se le cacher, pour mettre sur pied et promouvoir une telle charte sont considérables, mais elles ne doivent pas empêcher que l'on s'attelle sans plus attendre à cette tâche. La principale difficulté tient au fait que l'islam n'a pas de corps représentatif structuré avec lequel on puisse discuter de cette charte et qui serait habilité à l'entériner, et à la promouvoir avec autorité. Une seconde difficulté tient au fait que les savants musulmans ne sont pas très prolifiques sur les dérogations possibles aux règles fixées par le Coran et la *Sunnah*. Une troisième difficulté est constituée par l'existence dans l'islam

de différentes écoles et de différents courants qui ne rendent pas toujours facile l'interprétation des textes coraniques et des *hadiths*.

Malgré toutes ces difficultés le chantier mérite d'être ouvert avec l'aide des intellectuels musulmans qui sont établis en Europe et qui revendiquent désespérément le droit de participer avec le personnel religieux à ces types de débats.

NOTES

1. Les *hadiths* sont le recueil des paroles et faits et gestes du Prophète rapportés par les compagnons de Mahomet et leurs descendants.
2. Jean-Claude Bruno-Borbalan et al., *Identité(s) : l'individu, le groupe, la société*, Éditions Sciences humaines, 2004.
3. Dans *Dynamic of World History*.
4. Selon l'islam, Mahomet est le « sceau des Prophètes ».
5. Fereydoun Hoveyda, *Que veulent les Arabes*, Éditions Page après Page, 2004.
6. Dounia Bouzar, *Quelle éducation face au radicalisme religieux*, Dunod.
7. Samialdeeb Abu-Sahlieh, *Introduction à la société musulmane : fondements, sources et principes*, Eyrolles, 2006.